

## VOUS ÊTES SALARIÉ-E DANS UN ÉTABLISSEMENT DE SOINS VÉTÉRINAIRES :

RÉMUNÉRATION, AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL, ACCOMPAGNEMENT, LA CFDT S'ENGAGE AVEC ET POUR VOUS !

Les représentantes et les représentants CFDT défendent les droits et les intérêts de toutes et tous les salarié-es : rémunérations, conditions de travail, application des conventions collectives et du Code du travail. Pour vous, salarié-e ou apprenti-e dans un établissement de soins vétérinaires, elle agit et négocie pour défendre votre salaire, faire reconnaître vos compétences, prévenir les risques sur votre santé et, enfin, elle vous représente face à votre employeur.

**La CFDT défend votre juste rémunération** par :

- l'augmentation annuelle de la valeur du point à effet du 1<sup>er</sup> janvier,
- la création d'un statut cadre chez les Auxiliaires spécialisé-es vétérinaires (ASV),
- la révision de l'ancienneté,
- la reconnaissance des fonctions, comme le tutorat (elle est à l'origine de l'accord national sur ce point).

**La CFDT agit pour une meilleure prévention des risques**

Elle contribue nationalement à la création des campagnes de prévention des Risques psycho-sociaux (RPS) chez les vétérinaires comme chez les ASV. Elle participe aussi à la Campagne de prévention contre les risques d'agression.

**La CFDT est à votre écoute**

Avec un représentant national dédié, la CFDT répond à toutes vos interrogations et vous accompagne au quotidien dans les relations avec votre employeur afin de trouver LA solution aux difficultés que vous pouvez rencontrer.

**La CFDT ne lâche rien pour faire progresser vos droits à un travail justement rémunéré, à une qualité de vie au travail, et à la santé. En votant pour la CFDT, vous lui donnez la force pour agir et peser dans le dialogue social avec vos employeurs!**

**RETROUVEZ-NOUS SUR :**

Site web : <https://fga.cfdt.fr/>

Nos réseaux sociaux : @CFDTFGA [Facebook](#) [Linkedin](#)

#TUVOTESTUGAGNES

**ÉLECTIONS TRÈS PETITES ENTREPRISES (TPE)  
DU 25 NOVEMBRE AU 9 DÉCEMBRE 2024**

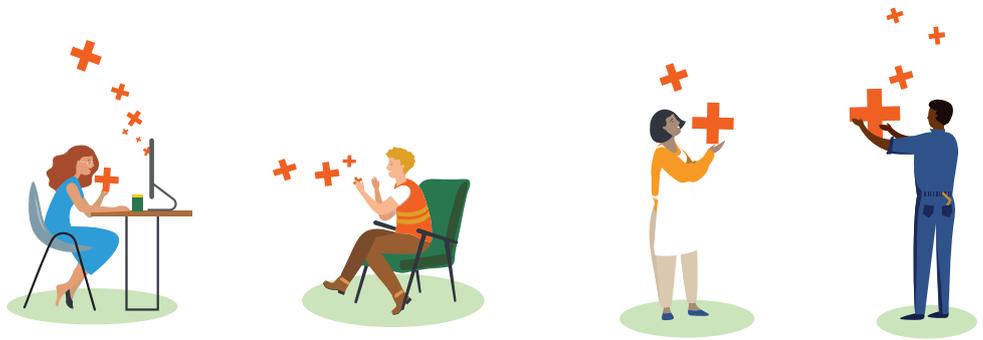
[WWW.CFDT.FR/ELECTIONS-TPE](http://WWW.CFDT.FR/ELECTIONS-TPE)

**VOTEZ CFDT**





SANTÉ-SOCIAUX



# VOUS ÊTES SECRÉTAIRE DANS UN CABINET MÉDICAL: VOUS ÊTES UN OU UNE SALARIÉ-E COMME LES AUTRES, LA CFDT DÉFEND AUSSI VOS DROITS!

Du 25 novembre au 9 décembre 2024, vous allez être appelé-e à voter aux élections professionnelles des Très petites entreprises (TPE). C'est votre voix qui va permettre à la CFDT de vous représenter pour défendre au mieux vos intérêts. La CFDT est le lien de solidarité manquant entre les salarié-es des cabinets médicaux, très souvent isolé-es.

Vous êtes près de 47 000 secrétaires en cabinet médical dans une branche de 97 000 salarié-es, à exercer principalement dans des petites structures. Parce qu'il n'y a pas de petits droits, la CFDT s'engage aussi auprès de vous, au plus proche de vos réalités, sur tout le territoire.

## Dans votre branche professionnelle, la CFDT a participé activement :

- au déploiement de la formation pour le Certificat de qualification professionnelle (CQP) du métier d'assistant-e médical-e,
- à la négociation salariale.

Pour retrouver toutes les revendications de la CFDT Santé-sociaux sur votre métier et ses actions dans votre branche professionnelle, rendez-vous sur : <https://bit.ly/2ZJdhll>

La Fédération CFDT Santé-sociaux porte dans son message « Je suis une richesse », toute sa conviction à défendre les intérêts de chaque professionnel-le dans le service rendu aux usagers, et l'indispensable reconnaissance de la richesse qu'elles et qu'ils produisent dans les territoires.

**La CFDT Santé sociaux, ce sont plus de 91000 adhérent-es et des milliers de militants partout en France prêts à vous accompagner dans votre vie professionnelle!**

#TUVOTESTUGAGNES

**ÉLECTIONS TRÈS PETITES ENTREPRISES (TPE)  
DU 25 NOVEMBRE AU 9 DÉCEMBRE 2024**

[WWW.CFD.T.FR/ELECTIONS-TPE](http://WWW.CFD.T.FR/ELECTIONS-TPE)

**VOTEZ CFDT**

